



Le Directeur Général

N.I.E.: A 0707219 F

NOTE DE SERVICE N° 01/...../DGI/DG/DIRAF/DCOA/BARP/MNC/2026

Concerne : Publication de la liste des 15 entreprises relevant de la gestion du Siège Modélisé et Modernisé de la Direction Provinciale des Impôts du Bandundu retenues au contrôle sur place pour l'exercice fiscal 2026/revenus de 2025.

DIFFUSION :

Consécutivement aux Notes de Service n°s 01/101/DGI/DG/DIRAF/MW/OS/2016 du 20 mai 2016, 01/0056/DGI/DG/DIRAF/MW/BM/2019 du 02 avril 2019 et 01/0093/DGI/DG/DIRAF/DCOA/BM/2020 du 31 juillet 2020 portant respectivement organisation, suivi des opérations de vérification des déclarations fiscales, critères complémentaires pour le cadrage de la sélection des dossiers à soumettre au contrôle fiscal sur place par les Services opérationnels et orientation du contrôle fiscal polyvalent de l'exercice 2020/revenus 2019 et à la lettre n° 01/1646/DGI/DG/DIRAF/DCOA/BSPC/BM/2021 du 21 mai 2021 relative à l'extension de l'application des dispositions de la Note de Service n° 01/093/DGI/DG/DIRAF/DCOA/BM/2020 du 31 juillet 2020, les Services trouveront, en annexe à la présente, la liste des 15 entreprises relevant de la gestion du Siège Modélisé et Modernisé de la Direction Provinciale des Impôts du Bandundu retenues pour la programmation au contrôle sur place pour l'exercice fiscal 2026/revenus 2025.

Il est rappelé que les contribuables non repris sur ladite liste ne peuvent faire l'objet de vérification générale au cours de cet exercice qu'après leur validation par la Haute Direction.

L'attention des Services est en outre attirée sur le fait que le présent contrôle doit rencontrer les objectifs budgétaire, dissuasif et d'éthique.

Aussi, est-il précisé que toute entreprise autorisée au contrôle sur place pour l'exercice 2025/revenus 2024 ne sera programmée au contrôle sur place de l'exercice fiscal 2026/revenus 2025 que si elle a été effectivement contrôlée et que les impositions notifiées ont été prises en charge par le Service, exception faite pour les dossiers non clôturés dont le contrôle sur place a été annulé pour une reprogrammation.

Les Services sont appelés au strict respect de la programmation des dossiers à contrôler en tenant compte de la capacité des Vérificateurs Polyvalents des Impôts à clôturer complètement les dossiers dans le délai fixé.

Le Directeur de l'Inspection des Services, le Directeur de l'Audit Interne, le Directeur-Chef de Service de l'Assiette Fiscale et le Directeur Provincial des Impôts du Bandundu sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de veiller à la stricte application de la présente.

Fait à Kinshasa, le 07 JUL 2026

Pour le Directeur Général en congé,

KABWA KALUME Henri Maurice
Directeur Général Adjoint



Le Directeur Général

N.I.F.: A 0707219 F

**LISTE DES CONTRIBUABLES DU SIEGE MODELISE ET MODERNISE DE LA DPI
BANDUNDU RETENUS POUR LE CONTRÔLE SUR PLACE DE L'EXERCICE 2026,
REVENUS DE 2025**

N°	NIF	NOMS OU RAISON SOCIALE	SIGLE
1	A2289965N	ANISHKUMAR ANDANI PYARALLI	ETS MUBARAK DJ PHARMA
2	A1208422T	BONDO NSAMLA Paul	HOTEL BONDO
3	A1400893M	CREDIT YA MPA	CYM
4	A1105804X	FORESTIERE DU LAC	FOLAC
5	A1006465P	KANKONDE ZHANG BAMANNA Mamie	
6	A1201217M	KIBINA MAFUTA JERRY	
-	A1205089W	KONGO TRANSPORT	
8	A1105678K	LEBUGHE LENKO	ETS LENKO HOTEL
9	A0704166M	MABAYA GIZI-AMINE JEAN PHILBERT	ETS AMINE
10	A0801823R	MUTIMA SANKRINI	MAJESTIK HOTEL
11	A1105682P	MWANA MAY	
12	A1201215K	PEMBA SAWULA PATRICK	
13	A2181008B	SAFI CONGO	
14	A2150642C	SOCIFTE ARMAND	
15	A151458J	ADSORIN A SAMBO BHAI	ETS SAHID

Fait à Kinshasa, le **07 JUL 2026**

Pour le Directeur Général en congé,

KABWA KALUME Henri Maurice

Directeur Général Adjoint